



CONTRE LA CIRCULAIRE RETAILLEAU, REGULARISATION ! MANIFESTONS LE 7 MARS A BOBIGNY !

En Janvier 2024, Darmanin faisait adopter la loi Asile et Immigration qui a accentué la répression contre les personnes immigrées, en particulier Sans-Papiers. En janvier 2025, Bruno Retailleau -le ministre de l'Intérieur- a signé une nouvelle circulaire sur l'immigration qui a abrogé la circulaire Valls datant de 2012, fruit de la lutte de milliers de travailleuses et travailleurs sans papiers sous Sarkozy. Cette nouvelle circulaire réduit considérablement les possibilités et multiplie les obstacles pour la régularisation administrative par le travail, mais aussi pour celles et ceux qui, par exemple, vivent sur notre territoire et ont des enfants scolarisés.

Nous assistons clairement à la volonté politique de nier la réalité de milliers de personnes sont venues en France pour vivre dignement et faire vivre leurs familles et de maintenir dans la surexploitation vécue par plusieurs centaines de milliers de travailleuses et travailleurs de ce pays. Aujourd'hui, celles et ceux qui travaillent dans les restaurants, sur les chantiers, dans la manutention, dans le nettoyage ou qui récoltent les fruits et légumes n'auront plus qu'un seul droit, celui de se taire.

Outre l'incapacité intentionnelle du ministre de prendre en compte la réalité du travail migrant et de la surexploitation dont ils et elles sont victimes, le ministre Retailleau entend exclure de la régularisation des pans entiers de travailleurs et travailleuses, cédant ainsi avec une complaisance assumée aux sirènes xénophobes et racistes de l'extrême-droite.

Notre département de la Seine-Saint-Denis, terre d'accueil historique de personnes exilées qui ont fui la guerre, la violence, la misère, est particulièrement visé par le racisme et la xénophobie : stigmatisations racistes et islamophobes, expulsions de lieux de vie des personnes exilés-es, accès quasiment impossible à la préfecture et aux sous-préfectures pour demander ou renouveler un titre de séjour. Les cibles du gouvernement ne sont pas seulement les étrangers sans papiers mais aussi les détenteurs de titres de séjour ; par l'impossibilité d'obtenir des rendez-vous pour renouveler leur carte, par la fixation de critères de maîtrise de la langue française discriminatoire, par l'obligation en cas de changement d'employeur à dépendre du bon vouloir de ce dernier à déposer une demande d'autorisation de travail. Le ministère exhorte également les préfets, avant toute chose, à assortir tout refus de titre de séjour d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF).

Les 14 et 18 décembre dernier plusieurs dizaines de milliers de personnes avec une cinquantaine d'associations et d'organisations syndicales ont manifesté partout en France pour exiger une autre politique migratoire dans le cadre de la Journée Internationale des Migrant-es. Avant cela, plusieurs centaines de travailleurs et travailleuses sans-papiers s'étaient mis en grève dans notre département afin d'obtenir leur régularisation. Dans le Val de Marne, des travailleurs de Chronopost sont en lutte depuis 3 ans pour leur régularisation. A Paris, ce sont les mineur-es isolé-es du Collectif des Jeunes du Parc de Belleville qui occupe la Gaîté Lyrique pour exiger leur prise en charge et leur scolarisation.

De nombreuses mobilisations ont lieu ces dernières semaines en Île-de-France pour dénoncer ces politiques racistes et xénophobes et exiger l'ouverture des guichets et la régularisation des Sans Papiers. Nos organisations syndicales, réunies dans le collectif VISA 93 (Vigilances et Initiatives Syndicales Antifascistes) appellent à participer à toutes ces mobilisations.

Nous vous donnons rendez-vous, le vendredi 7 mars prochain, aux côtés du Collectif Livre Noir 93 et de l'Intercollectif des Sans Papiers d'Ile-de-France, pour une manifestation au départ de la Bourse Départementale du Travail de Bobigny à 15h vers la préfecture de Seine-Saint-Denis, prélude aux manifestations nationales du 22 mars dans le cadre de la journée internationale contre le racisme.